Masters a nantes

Par **MorganM**, le **09/07/2017** à **23:16**

Bonjour, je viens contribuer à inonder le forum s'agissant des iinnombrables topics traitant des renseignements sur les masters.

Voici ma situation : en raison d'une opportunité professionnelle, je dois me déplacer sur Nantes. Les masters 1 qui m'intéressent sont :

- Droit privé général et carrières judiciaires;
- Droit pénal et carrières judiciaires

Le transfert de mon dossier en droit pénal a été autorisé. Seulement je commence à douter de mon choix car j'ai peur de me fermer les voies en ne faisant que du pénal, bien qu'il y ait le choix entre des matières secondaires variées (procédure civile approfondie, régimes matrimoniaux, droit international privé...)

D'un autre côté, le pénal me passionne et pourrait potentiellement m'assurer de bonnes notes (sous toutes réserves...). Cependant, j'aime aussi beaucoup le droit privé et cela m'intéresse aussi d'élargir ma culture juridique au droit des assurances, consommation... mais il n'y a absolument pas de pénal dans ce Master.

Cette carence pourrait toutefois etre supplée par le DU en criminologie qui présente des cours de droit pénal / procédure pénale entre autre...

Sachant que mon objectif est principalement de tenter le concours de l'ENM, et qu'il existe un Master 2 parcours magistrature avec des cours intensifs en droit privé / procédure civile et droit pénal /procédure pénale...

1/ Ma première question est la suivante : dans le master droit pénal, il est indiqué que le cours principal, outre la procédure pénale du procès, s'intitule "grands thèmes du droit pénal contemporain". À quoi cela correspond-il? Est-ce du droit pénal spécial? Car je ne vois nulle part cette matière sinon...

2/ Ne serait il pas redondant de faire le Master en droit pénal + DU en criminologie?

3/ Qu'est ce qui serait le plus approprié pour tenter le concours de l´ENM sans pour autant se fermer les voies à d'autres professions?

Merci d'avance !

Par **MorganM**, le **11/07/2017** à **19:49**

Personne?

Je comprends qu'il n'y ait que peu d'avis face à ce choix difficile mais quelqu'un a-t-il des idées pour savoir ce qu'est la matière "Grands thèmes du droit pénal contemporain?" Merci :)

Par **Herodote**, le **11/07/2017** à **19:59**

Bonsoir,

Choisissez la matière qui vous plaît le plus. En effet, le programme du concours est suffisamment large pour qu'aucune formation ne permette de le couvrir dans son intégralité. Il vous faudra donc compléter par vous-même ou pas le biais d'un institut de préparation (public ou privé), les cours que vous aurez vu. Vous avez deux, voir trois ans d'études encore avant de passer le concours, donc choisissez quelque chose qui vous plaît. Il y a beaucoup de profils pénalistes à l'ENM, mais également des profils civilistes (et bien d'autres encore).

Si vraiment vous aimez les deux matières, un choix tactique peut être de choisir d'approfondir celles qui vous posent le plus de difficultés.

Enfin, vous pouvez également regarder quels son vos "plans B" et choisir votre cursus selon les matières qui vous y prépareront le mieux.

Quant à la redondance DU et M1, êtes vous sûr que c'est réellement le même contenu ? Souvent, ces DU proposent des matières non étudiées en M1 comme la criminologie, la criminalistique, la PTS, etc.

Par **MorganM**, le **11/07/2017** à **21:50**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre message qui me permet d'y voir un peu plus clair.

Voilà maintenant que j'hésite également avec un Master en droit des affaires...

Ce qui est compliqué, c'est que toutes ces matières m'intéressent comme dit plus haut. Par contre, il y en a sûrement certaines qui me seront plus faciles à travailler par rapport à d'autres, mais je n'arrive pas à déterminer lesquelles.

Pour la redondance DU / M1, vous avez raison puisqu'effectivement, le programme du DU contient de la PTS, médecine légale... outre de la procédure pénale et droit pénal (mais dont le volume horaire n'est que de 15h ce qui n'est pas comparable avec un master...).

Par ailleurs, avez-vous une idée de ce que pourrait être l'UE "grands thèmes du droit pénal

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

contemporain"? Car je ne vois nullement de droit pénal spécial dans ce master, ce qui m'intrigue énormément puisque cette matière n'est pas enseignée en licence...

Il y a également du "droit pénal de l'entreprise" mais je ne sais pas si cela correspond à du droit pénal des affaires.

Par **MorganM**, le **11/07/2017** à **23:45**

Excusez moi du double message mais il me vient à l'esprit une autre idée pour faire un choix.

D'après ce que j'ai cru lire de parts et d'autres sur le net, la faculté de droit de Nantes n'est pas très réputée... Or j'ai choisi cette université surtout en raison d'une opportunité professionnelle en parallèle de mon M1.

L'offre de formation de la fac vient d'être complètement refaite. L'année 2017/2018 est donc inédite à ce titre.

Sachant que de nombreuses universités proposent un cursus en droit des affaires (dont Rennes qui est très bon), sans parler du droit civil, ne serait-il pas judicieux de choisir le master droit pénal qui semble être devenu une "spécificité" de la fac de Nantes (puisqu'elle est une des seules à proposer un Master spécifique dans la région).

Ce n'est qu'une piste parmi tant d'autres ceci dit.

Par **Herodote**, le **12/07/2017** à **07:43**

Bonjour,

Sans aucune certitude, ce pourrait être un cours qui couvre de manière théorique les enjeux actuels du droit pénal avec peut-être des questions de procédure comme l'accès au dossier, le rôle du parquet, etc. Cela étant, je n'ai aucune idée de ce que c'est en réalité, donc je ne fait que deviner au regard du titre.

Droit pénal de l'entreprise correspond je crois effectivement au droit pénal des affaires et éventuellement, peut-être, également au droit pénal du travail. Ce n'est de toute façon que du droit pénal spécial focalisé sur le monde de l'entreprise (étude des infractions relatives à l'entreprise).

Ensuite, il faut être pragmatique. Le concours comprend l'essentiel du droit civil et l'essentiel du droit pénal ainsi que un partie conséquente du droit public pour les épreuves écrites et le droit des affaires, le droit du travail, le droit international privé, le DUDH et le DUE pour les oraux.

Ainsi, un master droit des affaires offrirait sans aucun doute de bonnes perspectives d'insertion professionnelle comme plan B, mais ne prépare pas directement au concours.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Quant à la réputation, c'est très relatif. Ce n'est pas la réputation de votre formation qui vous fera réussir le concours mais votre travail (et le lieu de préparation peut jouer beaucoup aussi, plus que celui du master). Je pense surtout que vous devriez faire ce qui vous plaît le plus. J'ai bien un ami auditeur un M2 de droit public, donc si on se prépare bien, ce n'est pas du tout impossible.

Par **MorganM**, le **12/07/2017** à **14:50**

Merci pour votre réponse.

Je reste néanmoins très surpris qu'il n'y ait pas de droit pénal spécial (hormis du droit pénal des affaires) dans cette formation. Il n'y a pas non plus de "procédure pénale approfondie" mais seulement de la procédure pénale axée uniquement sur le procès.

Pour résumer, si je souhaite entrer dans un master qui prépare le mieux au concours :

- le Droit privé général est le mieux placé (DIP, régimes matrimoniaux, voies d'exécution, procédure civile approfondie, droit des successions...). De plus, il est possible de prendre en mineur quelques matières de droit des affaires telles que le droit des assurances, bancaire, consommation.
- Tandis que le master droit pénal n'est pas forcément bien placé (pas de droit pénal spécial, de plus la pénologie et la criminologie qui y sont enseignés ne sont pas forcément indispensables pour la préparation du concours). Cependant il est possible de prendre dans ce master quelques matières mineures (régimes mat, DIP, successions...) mais en nombre limité.

En revanche, si je souhaite assurer un plan B, le master droit des affaires serait une meilleure option. A ce titre, je regrette que le droit spécial des sociétés ne puisse pas être pris en mineur en droit privé général.

Sur le plan stratégique, je pense qu'il me sera beaucoup moins difficile d'apprendre le droit pénal spécial et la procédure pénale par moi-même, étant donné que j'adore ces matières.

Raisons pour lesquelles je commence sérieusement à envisager de changer mon choix pour un master en droit des affaires ou droit privé général.

Dernière chose, j'ai tendance à penser qu'un master en droit privé général ou droit des affaires serait beaucoup plus "pratique" (au niveau vie quotidienne) qu'un master droit pénal..

Par **MorganM**, le **12/07/2017** à **14:52**

Autre chose (désolé encore une fois du doublon, je ne sais pas si on peu éditer les messages), est-il vrai que le niveau/ambiance du master droit des affaires est sensiblement plus soutenu/élevé que celui du droit pénal (voire droit privé général)?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Herodote**, le **13/07/2017** à **09:25**

Bonjour,

Ce que vous dites n'est pas faux. Cela étant, vous devez aussi réfléchir à vos alternatives. Est-ce, "l'ENM ou rien"? Ou bien envisagez-vous aussi d'autres concours ?

Les concours de EPJJ, DPJJ, DSPIP, CSPIP, Police (Officier et Commissaire), Gendarmerie (Officier), DAP... sont des concours où le droit pénal occupe une place importante. Bien sûr, à l'image de l'ENM, vous pourrez étudier les matières par vous-mêmes, mais un master de droit pénal n'est pas non plus inutile.

Vous avez un bon réflex je pense en réfléchissant aux matières que vous vous sentez capable de découvrir et réviser par vous-mêmes et celles que vous préférez étudier dans un cadre structuré. Mais je pense avant tout qu'il faut choisir ce qu'il vous plaît.

Chaque formation à ses forces et ses faiblesses. Maintenant, si vous cherchez quelque chose de transversal, les masters de procédure ne sont pas mauvais non plus.

Par **MorganM**, le **15/07/2017** à **14:19**

Merci encore une fois pour votre réponse.

Il est clair que mon objectif principal est l'ENM. Je ne peux cependant pas raisonner en me disant "L'ENM ou rien" car ce serait, dans l'hypothèse d'un échec, me retrouver sans suite professionnelle.

Je tenterai effectivement d'autres concours, notamment celui d'avocat et d'officier de police/gendarmerie.

Qu'entendez-vous par masters de procédure? Il me semble qu'il n'y en a pas à Nantes.

Le problème, c'est que je suis toujours animé par la volonté d'étudier des matières telles que le droit de la consommation/spécial des sociétés/bancaire quand bien même celles-ci ne sont pas présentes au concours. J'ai aussi tendance à penser que ces matières me seront d'une utilité pratique dans la vie quotidienne.

D'un autre côté, après avoir feuilleté quelques ouvrages, il ne m'a pas semblé impossible de travailler par moi-même la procédure civile/exécution ou encore les régimes matrimoniaux, d'autant plus que j'ai déjà quelques compétences en la matière. D'autant plus que mon souhait, après le master 2, serait de poursuivre en master "justice.procès.procédure parcours magistrature" et qui présente un programme intensif de révisions en droit civil/droit pénal.

Ce qui me permet d'ores-et-déjà "d'éliminer" le master en droit privé général car cela serait redondant de faire deux masters travaillant sensiblement les mêmes matières.

Reste donc le droit pénal ou le droit des affaires. C'est sur ce point que mon choix a tendance

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

à basculer vers le droit des affaires pour les raisons précédemment évoquées.

Par **MorganM**, le **15/07/2017** à **14:21**

D'ailleurs, le DU en criminologie réalisé en parallèle du droit des affaires permettrait de combler, du moins partiellement, la "lacune" en pénal de ce master, puisqu'il y a des cours de criminologie/pénologie.

Par **Herodote**, le **15/07/2017** à **19:05**

Bonsoir,

J'entends par master de procédure un master de type contentieux judiciaire/justice et procès comme il en existe dans certaines Universités et qui sont orientés avant tout vers les matières de procédure (Civile, Pénale, Contentieux administratif...).

Aucune matière n'est impossible à travailler par soi-même, cela étant, il faut être capable, face à un sujet portant sur telle ou telle matière, être capable de produire un travail de qualité.

Attention aux masters "magistrature", qui sont d'une qualité très variable, les IEJ et/ou préparations d'IEP voir privées sont très bien. Avoir deux masters 2 n'a pas réellement d'intérêt.

Les masters les plus représentés sont Droit pénal et droit privé général selon que vous vous sentiez une appétence plus forte pour le civil ou le pénal.

Un DU Criminologie n'a pas beaucoup de sens à mon avis avec un Master 2 Droit des affaires. L'avantage de le cumuler avec un M1 ou M2 Pénal est que les matières de droit se recoupent, donc la charge de travail supplémentaire n'est pas trop conséquente et il y a une cohérence d'ensemble. Avec d'autres formations, vous prenez le risque de vous éparpiller.

Quant à l'utilité du droit bancaire ou du droit des sociétés "dans la vie quotidienne", je ne suis pas convaincu, sauf si vous évoquez la vie professionnelle. Dans ce cas, ce ne sont pas les matières les plus essentielles, même si elles peuvent être utiles pour certaines tâches de certaines fonctions.

Par **MorganM**, le **15/07/2017** à **22:56**

Merci pour votre réponse qui me fait de nouveau douter. Votre point de vue est très intéressant.

S'agissant du M1, plusieurs matières se recoupent dans les différents masters : il y a quelques matières de droit des affaires (consommation, distribution, bancaire, entreprises en difficulté) présentes en mineures en droit privé, et inversement. Certes, la différence réside

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

dans le fait que ces matières sont tantôt en mineures, tantôt avec TD.

Je me base donc sur les matières "propres" à chaque master et je m'aperçois que finalement, seule les procédures civiles d'exécution, la procédure civile approfondie et le droit des successions sont propres au M1 Droit privé général. Ce qui est à mon sens insuffisant pour justifier le choix de ce master d'autant plus que j'ai déjà eu l'occasion d'en connaître l'aspect pratique dans un précédent travail.

C'est la raison pour laquelle je ne pense plus envisager un M1 en droit privé général.

Ensuite, en droit pénal, il y a des matières "propres" qui justifient ce choix telles que : le droit pénal de l'entreprise, le droit pénal international, la procédure pénale (procès), les grands thèmes du droit pénal contemporain, la pénologie et la criminologie. En sus, il est possible de prendre des matières de droit privé telles que la procédure civile, régimes matrimoniaux, successions... en mineures.

Concernant le droit des affaires, il y a aussi des matières propres telles que le droit spécial des sociétés, fiscalité des sociétés, droit des affaires de l'UE, droit des assurances des affaires...

Pour l'ENM, j'ai conscience que seul le M1 en droit pénal serait le plus approprié. D'autant plus que les matières m'intéressent.

Cependant, j'ai toujours cette envie de m'ouvrir à un autre domaine. Effectivement, du point de vue professionnel, il me semble que l'actualité, le développement des entreprises, etc., imposent de plus en plus d'avoir des compétences en la matière que cela soit pour un magistrat ou un avocat.

En définitive, je suis bloqué entre choisir un master de droit pénal qui me plaît mais qui me préparera essentiellement pour les concours, et un master en droit des affaires qui élargira mes compétences en droit en me donnant un regard différent tant pour les concours que pour l'avenir professionnel, et qui plus est m'assurera un plan B en cas d'échec.

Enfin, s'agissant du DU, je comprends effectivement que cela puisse poser problème en terme de cohérence. Mais là où les matières de M1 pénal et du DU se recoupent ce qui rend l'apprentissage plus aisé, on peut également y voir un inconvénient en ce sens qu'il y aurait une forme de redondance..ou de sur-spécialisation.

En fait, je me disais qu'un M1 en droit des affaires doublé d'un DU en criminologie permettait de démontrer que l'étudiant ayant ce parcours avait conservé un intérêt pour la matière de droit pénal.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés